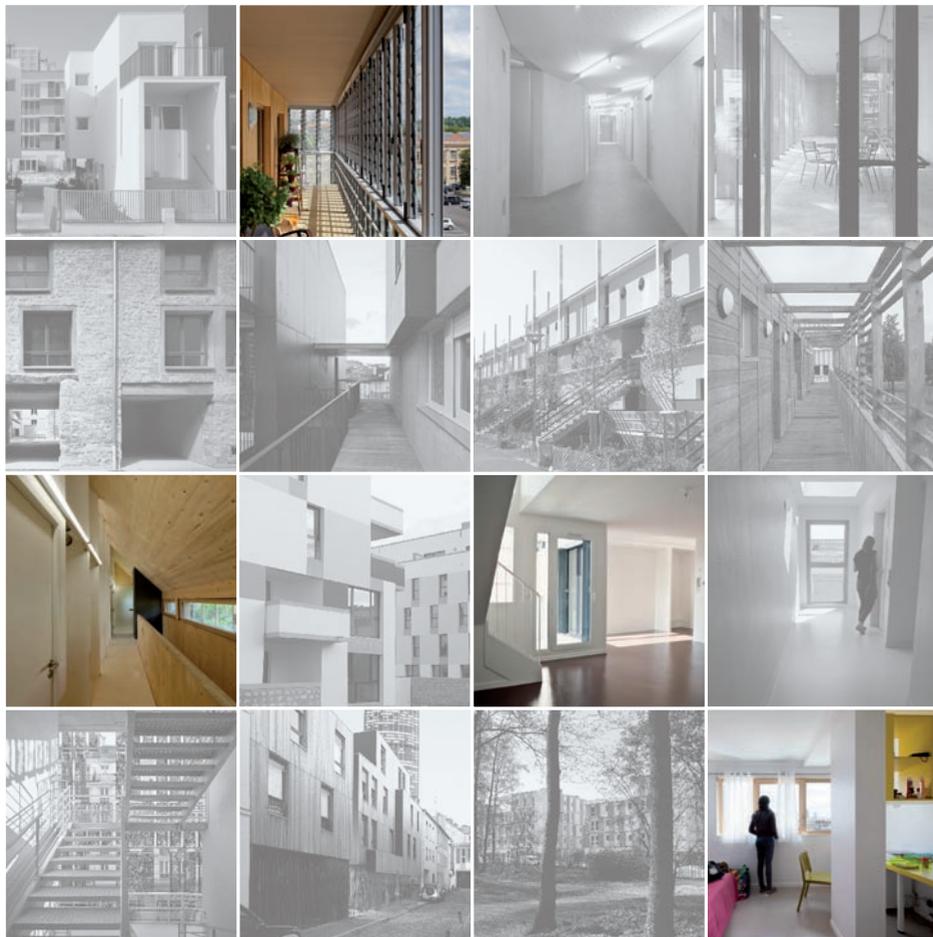


Le logement en question

Comment repenser les espaces du logement ?

● Cahier thématique #4



Crédits photos (de gauche à droite et de bas en haut)

80 logements PLS aux Champs Lasnier, Atelier Brenac & Gonzales, Les Ulis (91) © Atelier Brenac & Gonzalez ; Logements privés et sociaux, Atelier Lipsky & Rollet architectes, Boulogne Billancourt (92) © Paul Raftery ; Résidence étudiante, Atelier Seraji, Paris (75015) © Stéphane Lucas ; EHPAD et logements, Agence Naud & Poux, Issy-les-Moulineaux (92) © URCAUE ; Reconversion d'un corps de ferme en logements sociaux, Agence Léminay Meurice architectes, Juziers (78) © Patrice Tourneboeuf ; 27 logements sociaux, Babin-Renaud architectes, Ivry-sur-Seine (94) © Patrick H. Müller ; Cité paysagère, Lipa et Serge Goldstein, Arcueil (94) © URCAUE ; 21 logements sociaux HQE, Atelier da.u., Courtry (77) © URCAUE ; Maison individuelle passive, Karawitz architecture, Bessancourt (95) © Mischa Witzmann ; Restructuration des îlots Berthe-Morisot, Vincen Cornu architecte, Montfermeil (93) © Vincen Cornu architecte ; 193 logements H & E au quartier de la Croix Bonnet, Agence LLTR et agence HUCA architectes, Bois d'Arcy (78) © URCAUE ; Réhabilitation et extension de logements sociaux à Saint Antoine, Chartier Corbasson architectes, Paris (75004) © Chartier Corbasson architectes ; 12 logements sociaux THPE, KOZ architectes, Paris (75015) © Frédéric Delangle ; 48 logements BBC, Atelier Tarabusi architectes, Clichy-sous-Bois (93) © Atelier Tarabusi ; Réhabilitation de la tour Daviel, SCP Beguin & Macchini architectes, Paris (75013) © Hervé Abbadie

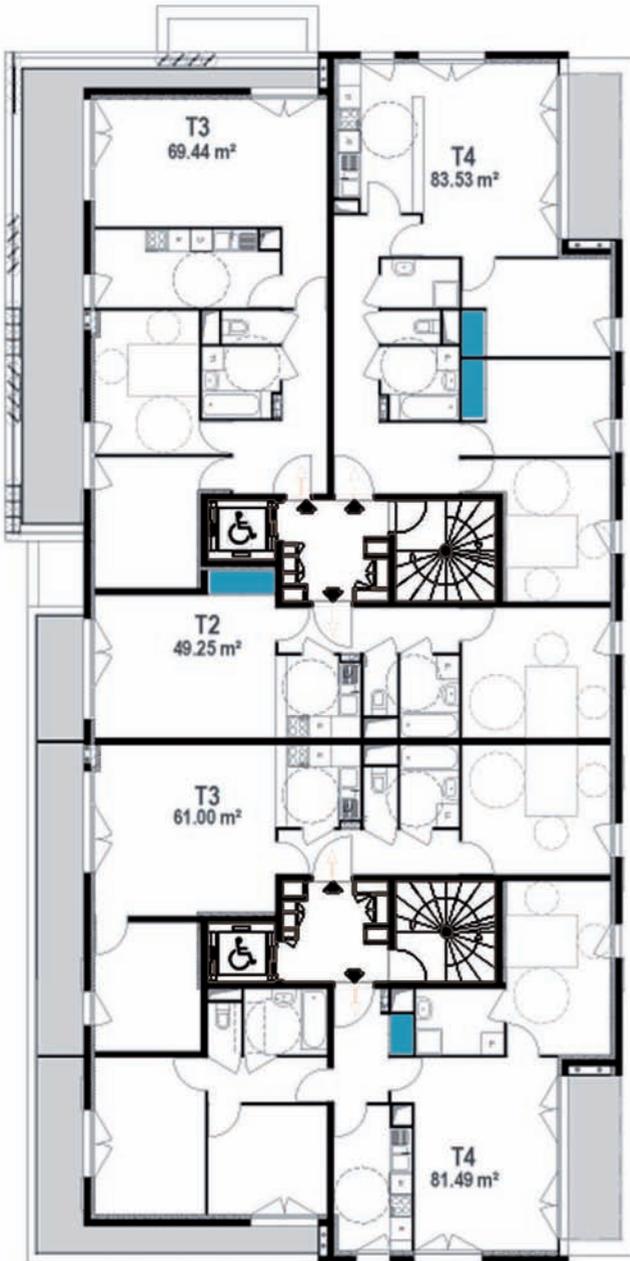
Plusieurs contraintes pèsent aujourd'hui sur les programmes de logement. Celles-ci sont souvent pointées du doigt par les concepteurs comme étant des freins à la conception. Tout d'abord, les surfaces dans le logement social comme dans le logement privé sont particulièrement restreintes, laissant peu de marge de manœuvre aux concepteurs pour proposer des espaces à la fonction indéterminée, des espaces hors programme. Entre standardisation et flexibilité, comment intégrer les évolutions de la société dans la conception des logements ? Peut-on anticiper les évolutions de la cellule familiale et les modes de vie ? Comment mettre en place des instances de dialogue collectif pour nourrir les programmes des logements de demain ?



SOMMAIRE



- 05 DES ESPACES ADAPTÉS AUX BESOINS DES HABITANTS
- 07 PROPOSER UNE DIVERSITÉ DES TYPOLOGIES
- 09 PENSER LA FLEXIBILITÉ ET LA MUTUALISATION
- 13 IMPLIQUER LES HABITANTS
- 14 EN RÉSUMÉ
- 15 POUR ALLER PLUS LOIN
- 16 LES FICHES DE L'OBSERVATOIRE
- 18 REMERCIEMENTS



* Opération de 80 logements PLS aux Champs Lasnier, les Ulis (91).
MOA : Immobilière 3F. MOE : Atelier Brenac & Gonzales. Livraison : 2008

DES ESPACES ADAPTÉS AUX BESOINS DES HABITANTS

Les évolutions des modes de vie nécessitent de réfléchir à de nouvelles typologies de logements. Les principes de distribution qui ont souvent guidé la conception du logement (comme par exemple la partition espaces de jour et espaces de nuit) posent aujourd'hui question, notamment avec l'émergence du télétravail, les souhaits d'indépendance d'un adolescent (ou les difficultés d'un jeune adulte à trouver un logement), ou encore la généralisation des modèles de famille recomposée. Il est donc nécessaire de mettre en place une diversité des types de logements, adaptés à une diversité des modes de vie.

Dans le logement social comme dans le logement privé, les espaces du logement, leurs qualités et leurs défauts, sont en grande partie déterminés par les programmes, et les réglementations (incendies, accessibilité). Les enquêtes réalisées auprès des habitants à l'occasion des analyses menées par l'Observatoire révèlent dans certains cas un manque d'adéquation entre les besoins des habitants et les espaces de leur logement. Par exemple, plusieurs habitants interrogés dans le cadre de l'analyse de l'opération de 80 logements aux Champs Lasnier aux Ulis *, déplorent le manque d'espace de rangement.

« Ce n'est pas demandé dans les programmes. Quand les placards sont à l'intérieur on les compte en surface habitable donc ça fait monter les loyers. Et le cahier des charges a des surfaces très limitées. »

Olivier Brenac,
Architecte de l'opération.

On peut voir quelques placards intégrés dans des entrées ou certaines chambres mais ils sont en effet très rares sur l'ensemble de l'opération. Paradoxalement, les prolongements extérieurs qui constituent l'une des qualités de ce projet, sont utilisés comme débarras pour pallier le manque de rangement.

Il ne s'agit là que d'un exemple parmi tant d'autres ; et bien que les analyses de l'Observatoire ne possèdent pas un caractère exhaustif, elles sont cependant représentatives d'un état de la production du logement en Île-de-France. À ce titre, il est nécessaire aujourd'hui de se demander quelles peuvent être les raisons d'une standardisation des formes et des espaces du logement. Mais aussi d'esquisser, grâce à la parole des différents acteurs, les solutions qui permettront de dépasser ce constat.



6 T3 et 1 T5, Plan d'un étage courant
 © Agence Babel

* Opération de 45 logements sociaux, dans le 12^e arrondissement de Paris (75).
 MOA : SEMIDEP. MOE : Agence Babel. Livraison : 2006

PROPOSER UNE DIVERSITÉ DES TYPOLOGIES

Les innovations et expérimentations en termes de typologies de logements sont rares. Cependant certaines ont pu être observées dans les analyses de l'observatoire, notamment au sein d'une opération de 45 logements sociaux à Paris 12^e arrondissement *. Les architectes ont proposé une grande diversité de types de logements, ainsi que des dispositifs singuliers et des expérimentations discrètes. Par exemple, l'immeuble situé au sud ouest du passage propose une géométrie originale des balcons, permettant la prise du repas à l'extérieur (donner un espace suffisant pour une table). Dans certains appartements, la question du séchage du linge a également été traitée, en proposant des espaces de buanderie en façade, accolés aux cuisines. Plusieurs appartements disposent d'une pièce en plus, de taille variable, qui n'a pas d'usage dédié. Enfin, la cuisine et sa relation au salon sont traitées de manière différente : cuisine en îlot central ; ou encore ouverte / fermée par un dispositif de grands panneaux coulissants.

Pour l'opération présentée ici, les normes de surface habituelles appliquées au logement social ont été dépassées, certaines dérogations au programme ont été proposées. Les innovations dans la distribution et l'organisation

du logement sont rares. Elles sont issues d'un travail de collaboration entre maître d'oeuvre et maître d'ouvrage, et de la volonté commune de considérer l'opération comme un cas particulier, permettant un assouplissement du cahier des charges et un dépassement des surfaces réglementaires.

Depuis plus de 20 ans le cahier des charges est un outil de travail commun aux architectes et maître d'ouvrage. Tous les ans celui-ci est revu, suite à l'analyse des opérations livrées et grâce au partage d'expérience avec les architectes.

Patrick Graziuzo,
Directeur territorial des Yvelines (78),
groupe Immobilière 3F.

Pour Patrick Graziuzo, directeur territorial des Yvelines de I3F, le cahier des charges d'I3F n'est pas un frein à la conception architecturale, mais au contraire un guide, dans la mesure où il a été élaboré avec les architectes, et qu'il évolue justement pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et à la diversité des usages. Le cahier des charges doit être flexible pour laisser des marges d'interprétation et d'innovation aux architectes.

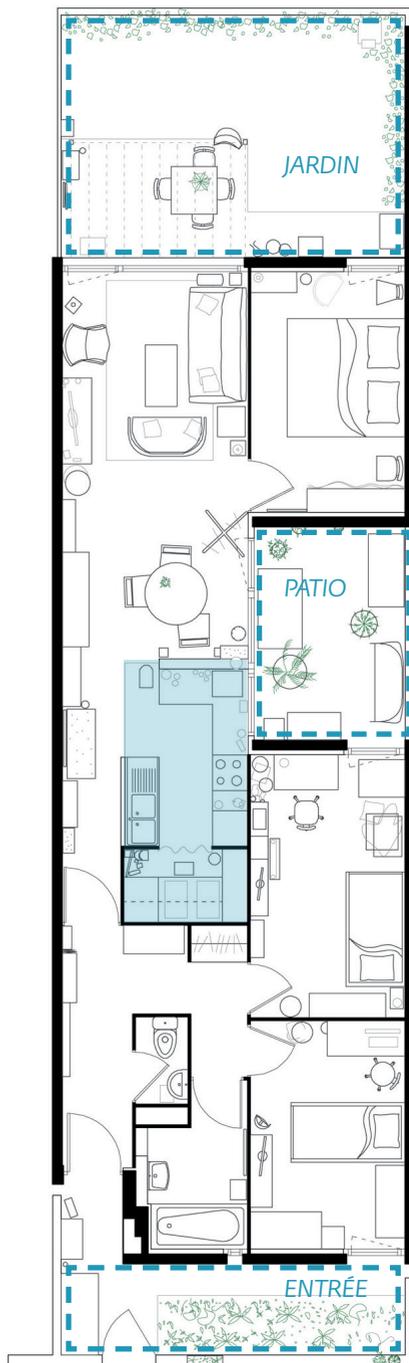
« Le jardin nous fait une cinquième pièce. (...) Dans le patio, on met des coussins, ma femme et mes enfants viennent lire, les enfants viennent aussi jouer. »

Un habitant

Dispositif de cellier accolé à une cuisine ouverte dans un logement T3, et trois types d'espaces extérieurs

© Les CAUE d'Île-de-France

* Opération de 102 logements sociaux - la cité paysagère à Arcueil (94).
MOA : OPALY. MOE : Serge et Lipa Goldstein.
Livraison : 2008



PENSER LA FLEXIBILITÉ ET LA MUTUALISATION

Face aux contraintes réglementaires et à la diminution des surfaces, la flexibilité ou la mutualisation des espaces apparaissent souvent comme des solutions. En effet, la flexibilité permet de répondre à la diversité des occupants ou à l'évolution des modes d'habiter dans le logement.

Par exemple, la petite surface du logement amène souvent les concepteurs à proposer des cuisines ouvertes dans le séjour. Les habitants peuvent ainsi faire le choix de laisser la cuisine ouverte ou fermée, avec un système de panneaux coulissants ou de double accès. La cuisine peut également être installée dans un renfoncement, permettant différentes appropriations. Le cellier est également une solution face à la généralisation des cuisines ouvertes : il permet de garder caché une partie de ce que les habitants ne souhaitent pas laisser visible dans le séjour (aliments, ...).

Un dispositif de cellier a été proposé aux habitants à la cité paysagère à Arcueil, ensemble de 102 logements réalisé par les architectes Serge et Lipa Goldstein *. Cette opération est également remarquable par la qualité des espaces extérieurs.

Souvent, par manque de rangement dans les logements, les espaces extérieurs (balcon, loggias, ...) deviennent des lieux de stockage. Dans cette opération, trois types d'espaces extérieurs sont proposés, intégrant ainsi une diversité d'usages : un jardinet à l'entrée du logement, permettant de ranger un vélo et une poussette ; en fond de logement, un jardin, une terrasse et un patio, permettant d'éclaircir certains logements qui sont très profonds. Ces patios sont utilisés comme un « deuxième salon ».



Vue sur les espaces d'entrée des logements organisés sur une courée collective
© Les CAUE d'Île-de-France



Vue perspective de l'opération

© Nexity

* Opération de logements en accession à Bordeaux.

MOA : Nexity. MOE : François Leclercq architecte-urbaniste coordonateur

Livraison : DCE en cours

Pour Rémi Vial-Collet, directeur opérationnel chez Nexity-Apollonia, la possibilité de faire évoluer son logement dans le temps est une réponse adaptée aux préoccupations des acquéreurs.

Nexity a commercialisé par exemple des logements à Bordeaux * permettant à l'acquéreur d'augmenter la surface habitable de son logement par l'ajout d'une pièce en plus en bois, réalisée soit en comblant un vide dans un séjour en double-hauteur, soit une faille entre deux bâtiments, soit une loggia.

« Pour cette opération à Bordeaux, nous avons conçu un programme qui offre la possibilité pour certains logements d'ajouter ultérieurement une pièce en plus. En ce qui concerne la mutualisation, l'évolution sera plus lente car les clients préfèrent encore les parties privatives. »

Rémi Vial-Collet,
Directeur opérationnel chez Nexity
Appollonia.

Pour Christophe Ouhayoun, architecte et cofondateur de l'agence KOZ Architecture, le problème du logement aujourd'hui est avant tout un problème de surface, ou du moins d'équilibre entre les pièces : l'espace nécessaire dans les salles de bains - pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite - nuit à la qualité des séjours. Mutualiser une partie des usages inscrits aujourd'hui dans le logement, comme par exemple la buanderie, permettrait de gagner des surfaces à l'intérieur du logement mais aussi de proposer un autre modèle de vivre ensemble au sein du logement collectif, ce qui existe d'ores et déjà dans les pays du Nord de l'Europe.

Au-delà des questions culturelles, qui sont parfois un frein à la mutualisation, se pose également la question de la gestion de ces espaces. Les bailleurs sociaux sont attentifs à ce que les espaces communs soient faciles à entretenir et à gérer. Du côté de la promotion, la mutualisation semble difficilement envisageable. En effet, Rémi Vial Collet souligne le fait que les acquéreurs sont avant tout intéressés par les espaces privatifs, les espaces fermés collectifs étant difficilement commercialisables.



Vue générale de l'opération

© Alexandre Eléphant architecte

* Opération de réhabilitation et résidentialisation de 85 logements dans la cité Paul Langevin à Montfermeil (93).

MOA : OPIEVOY. MOE : Alexandre Eléphant architecte. Livraison : 2007

IMPLIQUER LES HABITANTS

L'implication des habitants dans la conception, ou dans la réalisation des logements (même uniquement des finitions) peut-elle être une solution pour adapter au mieux l'habitat aux usages ?

Sur cette question de la participation, les problématiques diffèrent dans le logement social et privé.

Il existe une grande différence entre les opérations de réhabilitation et la construction neuve. En effet, dans la réhabilitation, les habitants sont souvent connus, ce qui permet de mettre en place des dispositifs consultatifs efficaces et de répondre à leurs besoins particuliers. Bien que les temps de conception s'en trouvent allongés, cela devient un travail de cas par cas, ce qui garantit en partie la pérennité du travail de réhabilitation. C'est ainsi qu'a été réalisée la requalification de la résidence Paul Langevin à Montfermeil (93)*.

Dans le logement social neuf, les habitants ne sont connus qu'un mois à l'avance, ce qui ne cadre pas avec les temporalités du projet de conception et chantier.

Dans la promotion privée, le taux de rotation des logements est d'environ 7 ans, ce qui rend délicat l'intervention des habitants dans la construction de leur logement.

L'implication des habitants dans la conception et la réalisation de leur logement est aujourd'hui limitée dans le logement collectif, pour un ensemble de raisons dont celles citées ci-dessus. Cependant il est important de constater qu'il y a une forte aspiration des habitants à s'investir dans la construction de leur cadre de vie, alors même que les mobilités résidentielles sont plus importantes, les habitants restant moins longtemps dans leur logement qu'il y a 20 ou 30 ans.

Bien qu'il ne s'agisse encore que d'un dispositif expérimental, le *prêt-à-finir* est aujourd'hui une solution envisageable : il permettrait aux habitants de s'approprier leur logement en participant à sa réalisation (finitions, second oeuvre) grâce à l'appui d'un réseau associatif, avec les conseils d'un architecte.

EN RÉSUMÉ

- Le programme architectural doit être élaboré comme un outil, un guide pour les architectes, mais il a aussi ses limites et doit être flexible pour laisser à ces derniers la possibilité d'être force de proposition dans la conception des espaces du logement.
- Les dispositifs de flexibilité et de mutualisation peuvent être des réponses à la diversité des besoins des habitants. Elles ne doivent pas être réduites à un simple dispositif palliatif qui permettrait de continuer à proposer des logements toujours plus petits au motif que ceux-ci sont flexibles.
- Faire participer les habitants à la conception de leur logement : toute la difficulté consiste à inclure les habitants dans les temporalités du projet (de la conception au chantier). Les aspirations des habitants à être acteurs de la construction de leur logement pourraient trouver un écho dans les dispositifs expérimentaux comme le prêt-à-finir.

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ SUR LE LOGEMENT

- BENDIMERAD Sabri, ELEB Monique, *Vu de l'intérieur. Habiter un immeuble en Île-de-France, 1945 - 2010*, Paris, EditionsArchibooks, 2011
- CLARISSE Catherine, *Cuisine, recettes d'architecture*, Edition de l'Imprimeur, 2004.
- COLBOC Emmanuelle, CARPENTIER Catherine. 2010. «Construire des logements en 2010», *Revue du Syndicat de l'architecture*, n. 17.
- ELEB Monique, DEBARRE Anne, L'invention de

l'habitation moderne, Paris, 1880-1914. Architectures de la vie privée, suite. Paris, coédition Hazan/Archives de l'Architecture Moderne, 1995. Rééd. 2000

- ELEB Monique, SIMON Philippe, *Entre confort, désir et normes. Le logement contemporain, 1995 - 2012*, Bruxelles, Editions Mardaga, 2013.
- NAMIAS Olivier, *En quête de logement*, Supplément HS *Architectures à Vivre* 2012, pp.4-9.
- Les Français et la qualité du logement, Enquete IPSOS pour l'Association Qualitel, 21 mai 2014. URL : <http://www.qualite-logement.org/accueil.html>

LES FICHES DE L'OBSERVATOIRE

rédigées depuis 2008, téléchargeables sur le site internet : www.caue-idf.fr

À PARIS (75) :

- Réhabilitation de l'îlot Solidarité-Gaston Pinot Paris 19, Apia architecture – Paris Habitat OPH, 2012-2013
- Réhabilitation de la tour Daviel Paris 13, SCP Beguin & Macchini architectes – Paris Habitat OPH, 2012.
- Réhabilitation et surélévation de la résidence sociale et étudiante Paris 15, agence Equateur – SIEMP, 2009.
- Réhabilitation et extension de 11 logements et de 2 commerces Paris 4, Chartier-Corbasson architectes-SIEMP, janv. 2009.
- Logements de type PLUS et PLAI, villa de l'Astrolabe, KOZ architectes – SIEMP, Paris 15, 2007.
- Logements locatifs et centre d'animation, passage Stinville / rue Montgallet, Babel – SEMIDEP et la Ville de Paris, Paris 12, 2006.
- Logements PLUS et commerce, rue Polonceau, Paris 18, Belus et Hénocq architectes – SIEMP, 2007.
- Logements sociaux, rue Louis Blanc, Paris 10, Combarel et Marrec architectes – RIVP, 2006.
- Résidence étudiante, rue du colonel Pierre Avia, Paris 15, Atelier Seraji – SAGI puis RIVP, 2003.

EN SEINE-ET-MARNE (77) :

- Logements PLUS en démarche HQE, Courtry, Atelier da.u – Les Foyers de Seine-et-Marne SA HLM et Ville de Courtry, 2007.
- Logements sociaux, Vert St Denis, Po & Po architectes – Les Foyers de Seine-et-Marne SA HLM, 2005.
- Logements sociaux d'insertion, Villeneuve-le-Comte, CITA architecture – AIPI, 2002.

DANS LES YVELINES (78) :

- Construction de logements privés et sociaux, Bois d'Arcy, Agence LLTR et agence HUCA, Nexity Immobilier et Immobilière 3F, 2011

- Construction de 19 logements rue Gabriel Vilain, Les Mureaux, MAP architectes – Immobilière 3F, 2009.
- Reconversion d'une ferme en logement sociaux, Juziers, Agence Lépinay Meurice architectes – OPIEVOY, 2007.
- Maison individuelle, Maisons-Laffite, Frank Salama architecte – privé, 2006.
- Résidence sociale «Les Noés», La Verrière, Cremonini-Lauvergeat & Paccard – Adoma, 2006.
- Logements sociaux en habitats intermédiaires, Elancourt, Guy Vaughan et Pascal Quéré architectes – SA HLM Les Trois Vallées, 1997.
- Logements de promotion privée, Maisons-Laffite, Atelier d'architecture Pascal Grabli- CAP78, 2001-2004.

EN ESSONNE (91) :

- Logements sociaux à Viry-Chatillon, Margot-Duclot Architectes - Immobilière 3F. En cours
- Champs Lasnier – 126 logements, Les Ulis, Atelier Brenac + Gonzalez – Immobilière 3F, 2008.
- Résidence sociale Elsa Triolet, Evry, Catherine Dormoy architecte – Adoma, 1999.

DANS LES HAUTS-DE-SEINE (92) :

- Logements neufs ZAC 'Rive de Seine' à Boulogne, Lipsky + Rollet architectes – Vinci Immobilier et Paris Habitat OPH, 2011.
- 104 logements sociaux et 1 local d'activité, Clamart, Ameller – Dubois & associés – OPAC de la Ville de Clamart et Clamart Habitat, 2010.
- EHPAD et logements, Issy-les-Moulineaux, Agence Elisabeth Naud et Luc Poux – SEMADS, 2009.
- Logements PLAI - résidence sociale meublée, Boulogne-Billancourt, Atelier Léonard et Weissmann architectes, Le Foyer Pour Tous , 2007.
- Maisons de ville groupées en label H&E, Saint-Cloud, ALPcar architectes – SAGEP et Eau de Paris, 2007.

- Résidence pour personnes âgées, Montrouge, Alluin & Mauduit architectes – Fondation Madeleine Verdier et DDE 92, 2003.
- Maison individuelle, Suresnes, Moussaïfir architectes associés, 2004.
- Maison individuelle, Meudon, Agence Sophie Berthelier, Philippe Fichet, Benoît Tribouillet – privé, 1998.
- Logements sociaux HQE, Fontenay-aux-Roses, Chantalat et Liucci architectes – SA HLM Toit et Joie, 2006.

EN SEINE-SAINT-DENIS (93) :

- Logements neufs BBC, Clichy-sous-Bois, Ateliers Tarabusi architecte – Immobilière 3F, 2011.
- Opération Berthe Morisot, Montfermeil, Vincen Cornu architecte – OPHLM de Seine-Saint-Denis, 2010-2011.
- Construction et réhabilitation de 14 logements sociaux, La Courneuve, Lemérou architecture etc. – OPHLM de Seine-Saint-Denis, 2008.
- Requalification de la résidence Paul Langevin, Montfermeil, Alexandre Eléfant architecte – OPIEVOY, 2007-2008.
- Reconversion d'un entrepôt en maison individuelle, Montreuil, Atelier Méandre – privé, 2002.
- Logements PLUS, places de parking, Tremblay-en-France, Patricia Leboucq architecte – la SAGE, 2004.
- Logements collectifs, lofts en accession et commerces, Saint-Denis, Simoneau & Hennig architectes – SCI Saint-Denis Wilson, 2007.
- Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, Tremblay-en-France, MAAST architectes – SEMIPFA, 2002.
- Reconstruction et réhabilitation d'une cité, Saint-Denis, Pierre Riboulet puis atelier Choiseul – SA HLM France Habitation, 2003-2005.

DANS LE VAL-DE-MARNE (94) :

- Logements neufs au Clos Saint-Michel, Chevilly, RVA Renaud et Vignaud associés, ICADE et Expansiel du groupe Valophis, 2011.
- 102 logements sociaux neufs de la Cité paysagère, Arcueil, Agence Lipa et Serge Goldstein – OPALY, 2008.
- 27 logements sociaux et 1 local associatif, Ivry-sur-Seine, Babin-Renaud architectes – OPHLM d'Ivry-sur-Seine, 2008.
- Logements et commerces, Arcueil, Atelier du Pont – Meunier Promotion, 2007.
- Ateliers et équipements, Ivry-sur-Seine, XY architectures – Les Usines Bertheau, SCI Camille Claudel, 2007.
- Logements sociaux individuels, intermédiaires et collectifs, Villejuif, Edith et Olivier Girard architectes – OPAC 94, 2007.
- Logements sociaux à ossature bois, Ormesson-sur-Marne, Atelier da.u – OPAC 94, 2004.

DANS LE VAL D'OISE (95) :

- Maison individuelle passive, Bessancourt, Karawitz architecture, 2009.
- Logements étudiants PLUS, Argenteuil, Combarel et Marrec architectes – Espace Habitat, 2003.
- Réhabilitation de grands ensembles, Saint-Ouen-l'Aumône, Atelier d'architecture Jacquard-Pignot – OPIEVOY, 2002.
- Logements sociaux et équipements, Pierrelaye, Hubert et Roy architectes – Le Logis Social du Val d'Oise, 1997.
- Programme mixte, logements et commerces, Saint-Brice-sous-Forêt, ARC/POLE – SA HLM Le Foyer Pour Tous, 2004.

REMERCIEMENTS

Les CAUE d'Île-de-France tiennent à remercier :

- Christophe Ouhayoun, architecte associé de l'agence KOZ architecture, Patrick Graziuzo, directeur territorial des Yvelines de I3F, ainsi que Jacques Baudrier, nommé Conseiller délégué auprès de l'Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux Grands projets de renouvellement urbain, pour leur participation à la table ronde « Quelle insertion du logement dans la ville ? » à l'occasion du séminaire annuel de l'Observatoire « Quelles qualités pour bien habiter ? », qui s'est tenu le jeudi 18 décembre 2014 ;
- le ministère de la Culture de la Communication et sa Direction Générale des Patrimoines (DGP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France, service architecture ;
- tous les architectes, maîtres d'ouvrage, gestionnaires, collectivités, photographes et habitants qui ont contribué à l'Observatoire de la qualité architecturale du logement en Île-de-France et au séminaire « LOGEMENTS : quelles qualités pour bien habiter ? ».

Les CAUE d'Île-de-France

L'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France, qui réunit les huit départements franciliens, a été créée en 2000 pour valoriser et coordonner un réseau territorial de compétences et de partenariats.

Cette association intellectuelle et matérielle a pour vocation de rassembler et promouvoir les savoirs-faire de chaque CAUE et d'assurer la réalisation, à l'échelle régionale, d'actions publiques à caractère culturel et technique. Mettant en synergie les compétences des huit CAUE et d'une équipe propre, cette Union régionale s'appuie sur un collectif pluridisciplinaire de 80 professionnels.

Ce travail collaboratif permet aux CAUE de se forger une culture commune et de développer une dynamique de projets dans les champs professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Dans le respect de l'identité de chacun de ses membres, l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France vise à nourrir le débat et la réflexion sur l'avenir écologique, patrimonial, urbain, architectural et paysager de la région.

Les cahiers thématiques

Le logement en question

1

LE LOGEMENT EN QUESTION

Quelles conditions préalables à la qualité architecturale ?

2

LE LOGEMENT EN QUESTION

Quelle insertion à l'échelle urbaine ?

3

LE LOGEMENT EN QUESTION

Quels espaces collectifs pour l'habitat ?

4

LE LOGEMENT EN QUESTION

Comment repenser les espaces du logement ?



Ce document a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire de la Qualité Architecturale du logement en Île-de-France, créé en 2005 par l'Union Régionale des CAUE grâce au soutien des Direction générale du patrimoine (DGP) et Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC).

Les équipes des CAUE d'Île-de-France travaillent au sein de cet Observatoire à l'analyse d'opérations ainsi qu'à l'animation d'un débat entre professionnels sur la qualité architecturale du logement lors de l'organisation de séminaires. À l'occasion des 10 ans de l'Observatoire, les CAUE d'Île-de-France ont rédigé à destination des publics professionnels ces fiches méthodologiques d'outils d'analyse de la qualité architecturale..



**LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'ÎLE-DE-FRANCE**

36 rue Edmond Nocard 94 700 Maisons-Alfort

contact@caue-idf.fr

01 48 52 84 28

www.caue-idf.fr